

Commune de VACHERESSE

ARRÊTE DU MAIRE N° AM2023_16

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION MONTEE DES PEZAIRES

Le Maire de VACHERESSE,

Vu le Code de la Route et notamment l'article L.411-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu la demande présentée par la société ATU-NICO TP - 74500 NEUVECELLE pour la réalisation de travaux de terrassement pour raccordement à divers réseaux, montée des Pézaires,

Considérant la nécessité de réaliser les travaux évoqués supra,

Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour l'entreprise y intervenant,

Considérant que, dans ces conditions, il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la montée des Pézaires,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 28 juin au 19 juillet 2023, de 7h30 à 17h30, la circulation sur la montée des Pézaires sera interdite à tous les véhicules sauf aux riverains.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la société en charge des travaux sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Société ATU-NICO TP - 74500 NEUVECELLE

Fait à VACHERESSE, le 22 juin 2023

Le Maire,


Ange MEDORI